

Objet : Chèques cadeaux 2013

Le Président propose aux membres du Bureau, et conformément à la délibération n° 2012-12-12 du Comité Syndical du 18 décembre 2012, d'offrir un carnet de chèques cadeaux d'une valeur de 100 € (cent euros) à chacun des agents en position d'activité (hors congés de longue maladie et congés de longue durée) au SMBP depuis au moins 6 mois au cours de l'année.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical :

- **Approuve** la proposition du Président.
- **Décide :** que seront bénéficiaires de chèques cadeaux :

- ◆ Florent ARMAND
- ◆ Vincent AUBERT
- ◆ Anne AUBERT-JACQUIN
- ◆ Charlotte BAS
- ◆ Gilberte BREMOND
- ◆ Aurélie CAROD
- ◆ Julien DAUBERT
- ◆ Olivier FAVRE
- ◆ Fabrice FLAMAIN
- ◆ Amélie FROIDEVAUX
- ◆ Marie-Laure GRAVELAT
- ◆ Laurence MALARET
- ◆ Audrey MATT
- ◆ Gwenaëlle PARISSET
- ◆ Charles RONZANI
- ◆ Lionel TARDY
- ◆ Alexandra TERTULLIEN
- ◆ Leïta TSCHANZ
- ◆ Alexandre VERNIN
- ◆ Romain VENOT

- **Habilite :** le Président à signer tout document relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD